

Tableau général des servitudes d'utilité publique

Code	Nom de la Servitude	Communes	Texte Législatif	Acte d'institution	Service Responsable
A4	Servitude de passage pour la restauration et l'entretien des rivières : . rivière Agout	Saix, Sémalens, Puylaurens	Décret n° 59.96 du 7/01/1959	Arrêté préfectoral du 07/10/96	Syndicat Mixte de rivière Thoré-Agout
AC1	Monuments historiques inscrits et classés : classement, inscription et périmètre de protection . Château . Château de la Serre . Granges cartusiennes de Fontbruno . Château du Gua . Château . Château de Scopont . Pavillon néogothique château Scopont . Ferme de la Sabartarié (commune de Viviers-lès-Montagnes) . Maison-atelier de peinture Carrade . Pigeonnier au lieu-dit "Colombier" . Ancienne chartreuse (commune de Castres) . Château de Sendrome . Ancienne abbaye de Vielmur . Château de Troupiac (commune de Viviers-lès-Montagnes) . Église Saint-Marin . Château de Viviés . Château de Troupiac . Ferme de la Sabartarié - Temple protestant et porte de l'académie protestante	Aguts Cambounet-sur-le-Sor Escoussens Lescout Massaguel Maurens-Scopont Maurens-Scopont Saint-Affrique-les-Montagnes Saint-Germain-des-Prés Saint-Germain-des-Prés Saix Saix Sémalens Verdalle Viviers-lès-Montagnes Viviers-lès-Montagnes Viviers-lès-Montagnes Viviers-lès-Montagnes Puylaurens	Articles 1 ^{er} à 5 de la loi du 31/12/1913 modifiée Article 28 de la loi du 02/05/1930 modifiée	ISMH par arrêté du 24/03/2014 ISMH par arrêté du 09/07/2003 ISMH par arrêté du 28/06/1988 ISMH par arrêté du 07/09/1978 ISMH par arrêté du 04/08/1972 ISMH par arrêté du 04/02/1992 CI MH par arrêté du 17/02/1995 ISMH par arrêté du 19/09/1988 ISMH par arrêté du 25/05/2005 ISMH par arrêté du 20/04/2011 ISMH par arrêté du 24/01/1978 ISMH par arrêté du 06/11/1987 ISMH par arrêté du 26/12/1995 ISMH par arrêté du 07/12/1987 ISMH par arrêté du 30/08/1995 ISMH par arrêté du 02/03/1981 ISMH par arrêté du 07/12/1987 ISMH par arrêté du 19/09/1988 ISMH par arrêté du 07/07/2015	UDAP 81 - Unite Departementale de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn Hotel de la Prefecture - Place de la Prefecture 81013 ALBI

Code	Nom de la Servitude	Communes	Texte Législatif	Acte d'institution	Service Responsable
AC2	Protection des monuments naturels et sites : - <u>classés</u> : . Site du château et du moulin du Gua - <u>inscrits</u> : . Arcades de l'avenue du Faubourg . Ensemble formé par les façades, élévations et toitures du moulin, de l'église et de tous les autres immeubles, le sol et les plantations ainsi que le plan d'eau de l'Agout	Lescout Dourgne Saïx	Article 17 de la loi du 02/05/1930 modifiée	SC par arrêté du 25/03/1976 SI par arrêté du 18/01/1946 SI par arrêté du 23/10/1942	DREAL Midi-Pyrénées
AC3	Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles : . Grotte du Castellas . Héronnière de La Crémade	Dourgne Cambounet-sur-le-Sor	Articles L.332-1 à L.332-27 et R.332-1 et suivants du code de l'environnement	Arrêté du 18/08/1997 Arrêté du 19/09/1990	DREAL Midi-Pyrénées
AC4	Site Patrimonial Remarquable	Puylaurens	Loi n° 2016-925 du juillet 2017 relative à la liberté de création, l'architecture et du patrimoine - CAP (article 75)	Arrêté du Préfet de la Région Midi-Pyrénées du 21/03/2006	UDAP 81 - Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn Hotel de la Prefecture - Place de la Prefecture 81013 ALBI
AS1	Protection des eaux potables : - <u>captages publics</u> : . Retenues de Dourgne et Pas des Bêtes . Mascarens . Issalis et Pas des Bêtes . Barrage des Cammazes . Bouissade et Frayssinet - <u>captages privés</u> : . Pouzaque . Fontbruno	Dourgne, Massaguel et Verdalle Sémalens Sémalens Sémalens Verdalle Verdalle Escoussens	Articles L.1321-2 et R.1321-13 du code de la santé publique	DUP du 23/01/2004 DUP du 20/04/1998 DUP du 21/10/2003 DUP du 05/09/2006 DUP du 05/06/2002 DUP du 09/04/2004 DUP du 06/02/2004	Agence Régionale de la Santé de Midi-Pyrénées Délégation territoriale du Tarn 44, Bvd Maréchal Lannes Cantepau CS 81120 81013 ALBI CEDEX 09

Code	Nom de la Servitude	Communes	Texte Législatif	Acte d'institution	Service Responsable
13	<p>Établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Canalisation DN 125 Revel-Naves catégorie B . Canalisation DN 200 Revel-Naves catégorie B . Branchement DN 025 GrDF Soual 	<p>Lagardiolle, Lescout, Saint-Avit, Soual, Verdalle et Viviers-les-Montagnes</p> <p>Soual</p>	<p>Article 12 modifié de la loi du 15/06/1906</p> <p>Article 298 de la loi de finances du 13/07/1925</p> <p>Article 35 de la loi n° 46.628 du 08/04/1946 modifiée</p> <p>Article 25 du décret n° 85.1108 du 15/10/1985</p> <p>Décret n° 85.1109 du 15/10/1985 modifiant le décret n° 70.492 du 11/06/1970</p>	<p>Arrêté ministériel du 04/06/2004</p> <p>Arrêtés préfectoraux du 11 avril 2018</p>	<p>TEREGA</p> <p>Direction Opérations Coordination de CUGNAUX 16, bis rue Alfred Sauvy 31270 CUGNAUX Tél : +33 (0) 5 61 16 26 15 travaux-tiers.cugnaux@terega.fr</p>
14	<p>Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Ligne 225kV NO 1 Gourjade/Verfeil . Ligne 63kV NO 1 Castres-sud/Revel 	<p>Algans, Appelle, Cuq-Toulza, Cambon-lès-Lavaur, Lacroisille, Puylaurens, Sémalens</p> <p>Dourgne, Lagardiolle, Verdalle, Saint-Avit, Saint-Affrique-les-Montagnes</p>	<p>Articles 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée, article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925, article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée et article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964</p>		<p>RTE -TESO</p> <p>34 av. Henri Barbusse 31026 TOULOUSE CEDEX</p>
PM1	<p>Plans de prévention des risques naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - Documents valant PPRN :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Plan de prévention des risques retrait et gonflement des argiles . Plan de prévention du risque inondation de la rivière Agout en aval de Castres . Plan de prévention du risque inondation du bassin du Sor 		<p>Article L.562-1 du code de l'environnement</p>	<p>Arrêté préfectoral du 13/01/2009</p> <p>Arrêté préfectoral du 24/12/2002</p> <p>Arrêté préfectoral du 20/09/2019</p>	<p>Préfecture du Tarn</p>

Code	Nom de la Servitude	Communes	Texte Législatif	Acte d'institution	Service Responsable
PT1	Servitude de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques :		Art. L.57 à L.62-1 et R.27 à R.39 du code des postes et des communications électroniques		France-Télécom
	- <u>stations</u> :				
	. Escoussens/Peyre Rousse	Saint-Affrique-les-Montagnes, Escoussens		23/03/1984	
	. Escoussens/La Borie Rouge	Escoussens		04/04/2011	
	. Puylaurens/Bosse de Montaut	Saint-Germain-des-Prés, Puylaurens		27/09/1996	
PT2	Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles :		Articles L. 54 à L.56 et R.21 à R.26 et R.39 du code des Postes et Télécommunications		France-Télécom URR MPE 33, rue Philippe Lebon ZI de Jarlard 81011 ALBI Cedex 9
	- <u>Stations</u> :				
	. Escoussens/Peyre Rousse	Escoussens		16/09/1983	
	. Escoussens/La Borie Rouge	Escoussens		30/03/2001	
	. Puylaurens/Bosse de Montaut	Saint-Germain-des-Prés, Puylaurens		01/08/1979	
	. Puylaurens/Avenue de Castres	Puylaurens		19/01/1989	
	- <u>Liaisons hertziennes</u> :				
	. Castres/Puech de Cordes Puylaurens/Bosse de Montaut	Saint-Germain-des-Prés		16/12/1981	
	. Villemagne (11) – Lacaune	Escoussens		16/04/2012	
	. Montfranc/Lou Pioch - Puylaurens/Bosse de Montaut	Saint-Germain-des-Prés, Sémalens, Puylaurens		01/08/1979	
. Castres/Puech de Cordes - Sorèze/La Jasse	Dourgne, Lagardiolle, Saint-Avit, Saix, Viviers-lès-Montagnes, Soual, Verdalle	30/11/2010			
. Castres/Puech de Cordes - Puylaurens/Avenue de Castres	Saint-Germain-des-Prés, Puylaurens, Sémalens	16/12/1989			

Code	Nom de la Servitude	Communes	Texte Législatif	Acte d'institution	Service Responsable
PT3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication Câble Toulouse-Montpellier	Fourgnes	articles L.45-1 et L.48 du code des postes et des communications électroniques		France-Télécom
T1	Servitudes Relatives aux Chemins de Fer Ligne de chemin de fer n° 738 000 allant de Montauban-Ville-Bourbon à La Crémade	Sémalens et Saix	Loi du 15.07.1845 Article 6 du décret du 30.10.1935		S.N.C.F. Délégation Territoriale Immobilière du Sud Ouest 25 rue du Chinchauvaud BP 65 87065 LIMOGES CEDEX
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières	Ensemble des communes		Arrêté interministériel du 25/07/1990	DGAC / SNIA - Pôle de Bordeaux Unité Domaine et Servitudes Aéroport – Bloc Technique TSA 85002 33688 MERIGNAC CEDEX